



**Columbus Gold Corp.**  
1090 Hamilton Street  
Vancouver, B.C.V6B 2R9

Tél. : (604) 634-0970  
Fax. : (604) 634-0971  
N° gratuit : 1 888 818-1364

info@columbusgold.com  
www.columbusgold.com

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Columbus annonce la clôture d'un placement privé**

**Vancouver, BC, Canada, 20 août 2019. Columbus Gold Corp. (CGT : TSX, CGTFF : OTCQX) ("Columbus")** a le plaisir d'annoncer qu'elle a clôturé la première tranche de son placement privé précédemment annoncé (voir le communiqué de presse du 8 août 2019), augmentant ainsi le produit brut de 456 000 \$ CAD par l'émission de 2 850 000 unités au prix de 0,16 \$ CAD l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de Columbus (une « action ») et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur, lors de l'exercice, d'acheter une action au prix de 0,32 \$ CAD, pour une période de 18 mois à compter de la date de clôture du placement privé. Un total de 137 500 unités seront payées commissions.

Le produit du placement privé sera utilisé à des fins d'exploration et de fonds de roulement général.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act ») ou toutes lois des États-Unis en matière de valeurs mobilières, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou aux personnes des États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de celles-ci, sans enregistrement ou toute exemption applicable des exigences d'enregistrement du US Securities Act et des lois des États-Unis en matière de valeurs mobilières. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction.

#### **À propos de Columbus**

Columbus est leader dans l'exploration et le développement de gisements aurifères en Guyane. La société détient une participation dans le gisement Montagne d'Or, d'importance mondiale. L'étude de faisabilité du projet a été achevée en mai 2017. La procédure tendant à la délivrance des permis d'extraction est en cours. Columbus progresse également dans l'exploration du projet aurifère de Maripa, où des forages réalisés dans le passé ont donné d'excellents résultats près de la surface, notamment 36 mètres à 4,3 g/t d'or. L'objectif de Columbus est de constituer et de faire évoluer son portefeuille de projets d'exploration de gisements aurifères en Guyane, région à fort potentiel qui reste encore peu explorée.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Rock Lefrançois  
Président-directeur général

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**Relations avec les investisseurs**

(604) 634-0970  
1-888-818-1364  
info@columbusgold.com

*Certaines déclarations et informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des « déclarations prospectives » au sens des lois en vigueur aux États-Unis sur les valeurs mobilières et des « informations prospectives » au sens des lois en vigueur au Canada sur les valeurs mobilières ; elles sont désignées collectivement comme des « déclarations prospectives ». La loi des États-Unis de 1995 intitulée « Private Securities Litigation Reform Act » comporte des « dispositions d'exonération » pour certaines déclarations prospectives. Les déclarations prospectives constituent des déclarations et des informations sur des événements, des conditions ou des résultats d'exploitation possibles qui sont fondées sur des hypothèses sur les futures conditions économiques et pistes d'action. Toutes les déclarations et informations qui ne sont pas l'énoncé de faits historiques peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots comme « rechercher », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « planifier », « estimer », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « prédire », « potentiel », « objectif », « peut », « pourrait », « serait », « sera », de mots ou d'expressions similaires (y compris des expressions négatives) suggérant des résultats futurs, ou de déclarations sur des perspectives. Les déclarations prospectives de ce communiqué de presse et d'autres communiqués incluent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations et informations qui concernent : ses projets, ou toute modification à ceux-ci, de développement de Montagne d'or; les projets de construction et de développement pour la mine d'or Montagne d'Or, notamment le calendrier prévisionnel de celle-ci; le respect des autres exigences réglementaires pour la construction de la mine d'or Montagne d'Or, notamment, mais sans s'y limiter, la présentation et le traitement des demandes de permis pour la mine; l'échéancier et la prise de décision en lien avec l'exploitation de l'industrie minière aurifère en Guyane; le développement d'un projet répondant aux attentes de l'État français; le calendrier de la réforme du code minier français; les étapes relatives à l'obtention du permis d'exploitation; et la conclusion du projet d'exploration aurifère Maripa. Ces déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et facteurs matériels. Elles comprennent des risques connus et non connus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent aboutir à des résultats et une performance industriels substantiellement différents de ceux prévus dans lesdites informations prospectives. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives présentées dans le présent communiqué. Certains des risques connus et autres facteurs pouvant générer des résultats sensiblement différents de ceux exprimés dans les déclarations prospectives sont décrits dans la section « Facteurs de risque » du Formulaire d'information annuel de Columbus Gold Corp. disponible dans SEDAR sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil de Columbus. Les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Columbus décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse si ces convictions, estimations et opinions ou d'autres circonstances venaient à changer, sauf si cela est exigé par la réglementation en vigueur.*